



Mobilité internationale et consommation des combustibles ligneux dans la Vallée du fleuve Sénégal : l'exemple du pays soninké sénégalais

par [ihacrepos](https://ihacrepos.org) · Publié 22/04/2019 · Mis à jour 11/05/2019

En ligne : <https://ihacrepos.hypotheses.org/1455>

Auteurs : Dramane Cissokho (Laboratoire de Géomatique et d'Environnement, UASZ)^{*}, Oumar Sy (Laboratoire de Géomatique et d'Environnement, UASZ, et LMI-PATEO)^{**} et Tidiane Sané (Laboratoire de Géomatique et d'Environnement, UASZ, et LMI-PATEO)^{***}

UASZ: Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

LMI-PATEO: Laboratoire Mixte International-Patrimoines et Territoires de l'Eau

*cissokhodramane@yahoo.fr ** syoumarsy@gmail.com ***tsane@univ-zig.sn



Le pays *soninké*, localisé dans la vallée du fleuve Sénégal, se caractérise par une forte émigration internationale. Celle-ci a fait l'objet de nombreuses études (Lavigne-Delville, 1994 ; Manchuelle, 1997 ; Chastanet, 1999). Outre, les mobiles qui sous-tendent son essor, les retombées économiques, sociales, religieuses et politiques qui lui sont associées ont été

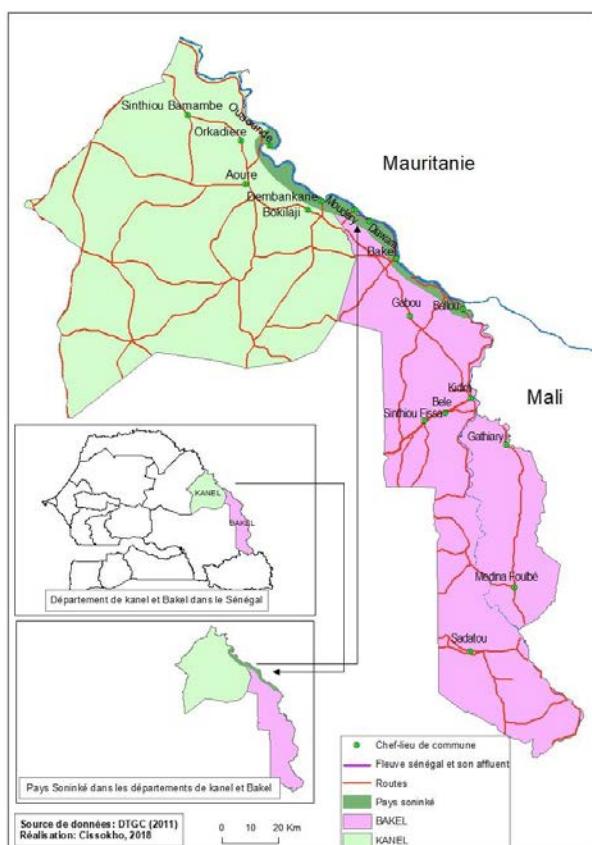
analysées. En revanche, on connaît moins son implication sur le secteur de la consommation des combustibles ligneux, notamment pour la cuisson des aliments. Dès lors, il nous semble intéressant de s'interroger sur les répercussions de l'émigration internationale sur le système d'approvisionnement et de consommation en combustibles ligneux (bois-énergie) dans l'espace *soninké*. Notre travail se propose de documenter et d'analyser les effets de l'exode international *soninké* sur la consommation du bois-énergie et ses implications environnementales.

L'approche méthodologique

Notre étude a pour cadre le pays *soninké* sénégalais (fig. 1). Elle s'appuie sur des enquêtes menées auprès de 276 familles et 64 vendeurs de bois-énergie. A ces enquêtes, s'ajoutent des pesées de combustibles ligneux, l'enregistrement des quantités de bois-énergie qui entrent dans le pays *soninké*, des entretiens semi-directifs conduits auprès de certains acteurs locaux et des observations directes sur le terrain.

Résultats

1. Mobilité internationale *soninké* : un exode masculin qui génère des revenus profitables à toute la communauté de départ



Le pays *soninké* sénégalais est un bastion de l'émigration internationale. D'après Diop et al. (2008), 35 % de la population est émigrée. Ce taux résulte de l'organisation communautaire de l'émigration et de l'efficacité des réseaux migratoires. Il ressort de l'enquête conduite auprès des familles que la France est la destination de 75 % des expatriés *soninkés*. Les autres pôles d'accueil se répartissent 25 % des émigrés. L'enquête révèle aussi que l'émigration *soninké* est portée, à 89 %, par les hommes. Cette émigration masculine a pour conséquence une immigration, entre autres, des *baol-baol* [1], des Maliens, des Gambiens en pays *soninké* pour compenser le vide laissé par les émigrés-hommes et tirer profit de la rente migratoire.

L'attachement des émigrés *soninké* à leur communauté d'origine se traduit par un afflux monétaire relativement important.

Chacune des localités de l'espace *soninké* peut recevoir mensuellement entre 70 et 100 millions de FCFA par mandats internationaux (Ndiaye, 2006). Fall (2005) précise que la rente migratoire représente la quasi-totalité de l'argent en circulation dans les localités *soninkés*. Les ressources monétaires générées par l'exode international sont redistribuées selon des normes traditionnelles ; ce qui fait que toute la communauté d'origine en bénéficie. D'abord

chaque fin du mois, des émigrés appartenant à une même concession se concertent, rassemblent de l'argent et l'envoient à leurs familles respectives restées en pays *soninké*. Cette transaction est destinée à l'entité collective qu'est la concession au sens de l'unité de consommation et de production, et non à des individus en particulier. Ensuite, les expatriés envoient aussi de façon individuelle de l'argent à leurs parents, leur(s) épouse(s), leurs amis, mais également à la concession d'origine de leur maman et de leurs amis et ceci, en cas d'absence d'émigré. Les transferts d'un expatrié au profit des concessions autres que celle dont il est originaire s'inscrivent dans une stratégie communautaire de cohésion sociale, gage du maintien de l'ordre communautaire. Ce schéma de redistribution des ressources monétaires issues de l'émigration est à la base de la disponibilité des revenus au niveau des unités de consommation sans émigrés au même titre que celles qui en disposent.



2. Consommation du bois-énergie : un système soutenu par la mobilité internationale

Le bois de feu est la seule source d'énergie utilisée par 93 % des familles pour la cuisson des repas familiaux en pays *soninké*. On pourrait penser que cette situation est tributaire d'un manque de moyens financiers. Elle est le fruit d'un ancrage profond des valeurs traditionnelles culinaires. Nos investigations révèlent que 46 % des familles achètent le bois de feu par chargement d'une charrette d'environ 350 kg à 9 125 FCFA en moyenne. Cette somme est supérieure aux 8 000 FCFA nécessaires à l'acquisition de deux bouteilles de gaz butane de 6 kg (soit 4 000 FCFA par unité). Le recours prépondérant au bois de feu est imputable aux facteurs d'ordre socio-culturel (Cissokho et al, 2017). En effet, 78 % des familles justifient son utilisation par le respect de la tradition énergétique domestique contre 20 % pour son accessibilité financière et 2 % pour sa commodité.

L'une des retombées de l'émigration *soninké* est liée au supplément de la demande en bois de feu. D'abord, le retour au pays *soninké* d'un émigré s'accompagne d'une consommation du bois. En effet, le lendemain de son arrivée, l'expatrié organise un festin avec les économies de plusieurs années de travail. Le festin offert doit être interprété comme un investissement dans la réputation sociale au sein de la communauté de départ et une

possibilité pour l'exhibition de sa supposée réussite économique. Le pays *soninké*, consomme par mois 8,4 tonnes (T) soit annuellement 100, 2 T de bois pour les festins liés aux retours des expatriés.

Ensuite, les rapatriements post mortem génèrent aussi une consommation du bois de feu. Depuis plus de trois décennies, les dépouilles mortelles des expatriés *soninké* sont enterrées dans leurs localités d'origine. Cette pratique est sous-tendue par une double logique. D'une part, il s'agit, pour les proches des défunts de valoriser la terre natale qui constitue le point d'ancrage identitaire, mais également d'offrir aux défunts un retour ultime. D'autre part, le rapatriement post mortem s'affiche comme une alternative face aux modalités d'enterrement des pays d'émigration non conformes dès fois aux règles et pratiques de sépultures musulmanes (Petit, 2002). Le rapatriement d'une dépouille mortelle depuis l'étranger est une opération qui prend du temps en raison des démarches administratives qu'il nécessite. De l'annonce du décès jusqu'à l'arrivée du corps, la concession d'origine du défunt devient le lieu de rassemblement des membres de la communauté endeuillée. En effet, chacun se doit d'assister aux funérailles d'un membre de la famille élargie. En moyenne, le pays *soninké* brûle mensuellement 36,2 T de bois de feu soit 434 T par an pour la cuisson des repas distribués lors des funérailles relatives aux rapatriements post mortem.

Puis, les immigrants qui compensent le vide en pays *soninké*, engendré par le départ massif des actifs masculins autochtones, développent des activités commerciales consommatrices de bois de feu : pâtisseries et boulangeries. Ils profitent, à travers ces activités économiques, d'une partie des ressources monétaires issues de l'émigration. Il ressort des données recueillies que le besoin mensuel des activités économiques des immigrants est estimé à 246,3 T soit annuellement 2 954,9 T de bois de feu.

Enfin, l'émigration *soninké* a impulsé la généralisation de l'achat du bois avec le départ massif des actifs masculins socialement chargés de la collecte du bois, mais surtout en procurant, à travers les normes de redistribution locale, aux familles (même sans émigrés) des revenus nécessaires à l'achat dudit combustible. Cette généralisation de l'achat du bois et l'afflux monétaires qui en résultent ont provoqué l'émergence des pratiques de consommation peu économes en bois lors de la cuisson des repas. Assurées de recevoir à chaque fin du mois une somme d'argent allouée à la l'achat de l'énergie de cuisson, les femmes gaspillent le bois. Ceci est à l'origine de l'importance relative de la consommation mensuelle individuelle de 54 kg de bois de feu pour la cuisson des repas familiaux quotidiens.

Eu égard à ce qui précède, on comprend aisément l'influence de la mobilité internationale sur la demande globale annuelle du pays *soninké* (avec 79 046 habitants) en bois de feu estimée à 55968T. Si 93 % des familles du pays *soninké* (généralement autochtones) utilisent exclusivement le bois de feu comme énergie de cuisson pour des raisons culturelles, comme évoqué plus haut, les migrants *baol-baol* (environ 5 % de la population) en provenance de Touba (centre du Sénégal) recourent au charbon de bois. La désaffectation des femmes *baol-baol*, pour le bois de feu, obligeait leurs conjoints à leur trouver du charbon de bois (jadis inconnu en pays *soninké*) qu'elles utilisaient dans leur milieu urbain d'origine (ville de Touba). Cette situation explique la faible pénétration du charbon de bois au pays *soninké*. Environ 1170 T de charbon y sont consommés chaque année, soit 97,5 T mensuellement.



3. Exploitation anarchique de la ressource pour couvrir une demande accrue en bois-énergie

La demande en bois de feu dopée par l'émigration internationale et les ressources y afférentes crée une incitation pour les migrants d'origine malienne (ou immigrés) et les habitants des contrées voisines à s'investir dans l'approvisionnement du pays *soninké* afin de profiter d'une partie de la manne financière migratoire. Le commerce du bois en direction du pays *soninké* est devenu l'une des activités rémunératrices les plus importantes dans la zone. La vente du bois-énergie permet aux vendeurs de bois de se procurer d'importantes sommes d'argent. Nos enquêtes ont révélé que leur chiffre d'affaire mensuel peut atteindre 70 000 FCFA. L'expérience des migrants d'origine malienne (3 ans en moyenne) montre que la vente du bois est une activité temporaire. Après une ou deux ans dans le négoce, les premiers marchands d'origine malienne ont vendu leurs charrettes à leurs compatriotes arrivés depuis peu. Ils s'étaient servis des ressources monétaires accumulées pour financer leur voyage vers d'autres cieux. Ceux qui avaient pris la relève, après l'obtention d'une certaine somme, ont cédé à leur tour le terrain aux nouveaux arrivants pour continuer leur cursus migratoire. C'est ainsi qu'ils se transmettent, depuis les années 1980, le matériel d'exploitation du bois de feu. Quant au charbon de bois, l'exploitation et la vente sont contrôlées par les immigrants *Baol-baol* et ceux d'origine mauritanienne. Leur revenu moyen mensuel est estimé à 35 000 FCFA.

Il faut noter que la coupe du bois d'œuvre n'est pas constatée en milieu *soninké* et ses alentours. De même, la coupe du bois à des fins énergétiques concerne aussi bien le bois mort que le bois vert. Avec la raréfaction du bois mort et l'absence de contrôle forestier, bon nombre d'exploitants abattent les arbres vivants. Cela se traduit sur le terrain par une dégradation de la ressource. Le pays *soninké* et ses espaces pourvoyeurs en bois de feu présentent actuellement un environnement biophysique très dégradé. Ceci est en grande partie due à l'exploitation des migrants surtout d'origine malienne pour alimenter le marché fort lucratif du pays *soninké*. En effet, leurs prélèvements, guidés par l'appât du gain, sont peu soucieux de la durabilité de la ressource ligneuse dont la productivité annuelle ne

dépasse pas 1 stère/ha (Chamard et Courel, 1999). Les notables gardent le souvenir de lieux boisés qui, aujourd'hui, sont dénudés.

Conclusion

En somme l'émigration *soninké*, par la consommation accrue en bois et les pratiques commerciales lucratives dudit combustible qu'elle induit constitue un facteur de dégradation environnementale. L'ouverture de cette zone, dominée par la mobilité internationale, au gaz butane et les énergies écologiques à l'image du biogaz est une nécessité. Le déploiement de ces énergies passera par une bonne campagne de sensibilisation car l'usage du bois de feu est lié à des considérations culturelles.

Références

Chamard P. et Courel M. F., 1999 : La forêt sahéenne menacée, Sécheresse n°1, vol 10, pp. 11-18.

Chastanet M., 1999 : Les migrations soninkés dans la longue durée : stratégies et identités. Cahiers d'Etudes Africaines, Presses de l'EHESS, 1999, 153 (XXXIX-1), pp. 169-177.

Cissokho D., Sy O. et Ndiaye L. G., 2017 : Préalables à l'adoption des énergies renouvelables et foyers améliorés en pays soninké (Sénégal). Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD, Etude sur l'Homme et la Société, pp. 9-25.

Lavigne Delville P., 1994 : Migrations internationales, restructurations agraires et dynamiques associatives en pays soninké et haalpulaar (1975-1990). Thèse de doctorat en anthropologie sociale, EHESS, Marseille, 464 p.

Diop O., Fofana M. B. et Fall A., 2008 : Caractérisation et typologie des exploitations agricoles familiales du Sénégal. ISRA – Etudes et Documents, Volume 8, n° 1, 37 p.

Manchuelle F., 1997: Willing migrants: Soninke labor diasporas, 1948-1960. Athens (Ohio), Ohio University Press (Western African Studies).

Ndiaye S. D., 2006 : Les migrations des soninkés du Hayré, des origines à la fin du XXème siècle. Département d'histoire, Thèse de doctorat du troisième cycle, UCAD, 346 p.

Fall A. S., 2005 : Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine. <http://www.uqo.ca/observer/RegionalMonde/Afrique/migintern.pdf>, p.12.

Petit A., 2002 : L'ultime retour des gens du fleuve Sénégal. Hommes et Migrations, pp. 44-52.

[1] Le terme *Baol-baol* désigne les migrants venus du Baol, contrée située au centre du Sénégal.